

Contrat de Ville et d'agglomération - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Contrat de Ville et d'agglomération entrera au 1^{er} janvier 1996 dans sa troisième année d'application.

La mission de maîtrise d'oeuvre aura à remplir les mêmes tâches que précédemment :

- une aide méthodologique à l'élaboration et à la mise en place des actions retenues : cette activité de conseil repose sur les savoir-faire spécifiques en matière d'animation du dispositif et sur les compétences d'experts,

- la représentation du projet à l'extérieur et l'animation du partenariat institutionnel : il s'agit dans ce cadre d'associer au plus près et de façon permanente les décideurs institutionnels afin de faciliter le financement des actions,

- la coordination des actions et interventions : cette démarche répond à un souci de simplification dans la mesure où le Contrat de Ville traduit une certaine complexité due à l'extension des territoires concernés, des compétences, des thèmes, des procédures, des acteurs.

Comme chaque année, ces prestations font l'objet d'une mise en compétition de bureaux d'études sous forme négociée. Le coût total de la prestation est estimé à 520 000 F TTC, pour la période allant du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 1996.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Ville	249 454 F
Etat	214 000 F
District	56 546 F
Total TTC	520 000 F

La Commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 décembre 1995, retiendra un bureau d'études.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à :

- signer la convention à intervenir avec le bureau d'études quand il sera retenu,

- solliciter les participations de l'Etat et du District qu'il conviendra d'inscrire au budget de l'exercice courant dès réception des décisions attributives :

* en recettes aux imputations 908.0/1051 et 1054.92034.10000,

* en dépenses à l'imputation 908.0/237.92034. 10000, sachant que la part Ville figurera au Budget Primitif 1996 à l'imputation M14 correspondante.

M. JACQUEMIN : Simplement pour ajouter, Monsieur le Maire, que compte tenu de l'importance des sommes en jeu et de la reconduction d'année en année de ce genre de prestations d'appel d'offres, on se demandait s'il ne fallait pas faire un appel d'offres ouvert plutôt qu'un appel d'offres négocié et peut-être aussi nous dire, pour les années précédentes, quel a été le bureau d'études retenu et sur quel montant de prestations.

M. LE MAIRE : On vous transmettra tous ces renseignements, car Maurice THIRIET ne les a pas encore pour les années précédentes.

M. THIRIET : Depuis 2 ans, c'est l'ACEIF qui a été retenue. La négociation est de fait ouverte ; il suffit de voir un dernier appel d'offres cette semaine par rapport à des intervenants sur le programme de référence de Planoise.

M. LE MAIRE : A quelle hauteur, les autres programmes ? A peu près à cette hauteur-là, 500 000 F chacun ?

M. THIRIET : C'est exact.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.